

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 22 février 2023 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 16 février 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

**Délibération N° 1 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat :
Évaluation environnementale de la Charte du Parc naturel régional du Pilat**

Étaient présents

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguee de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Mme BRUNON Martine	Déléguee de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de Communes des Monts du Pilat
Mme DEHAN Nathalie	Déléguee du Grand Lyon-Givors
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de La Ricamarie
Mme MAZOYER Martine	Déléguee de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguee du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguee de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

M. CINIÉRI Dino	À M. ZILLIOX Charles
M. SOY Laurent	À M. THOMAS Luc

Étaient absents :

Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguee du Département de la Loire
Mme FAVRE-BAC Lisa	Déléguee de la Commune de Pélussin
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguee de Saint-Étienne Métropole
M. MANDON Emmanuel	Délégué de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déléguee du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DURR	Président du Conseil scientifique
M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat : Évaluation environnementale de la Charte du Parc naturel régional du Pilat

Le 29 avril 2021, la Région a autorisé le Syndicat mixte du Parc à lancer, pour son compte, les travaux de révision de la charte du Parc naturel régional du Pilat. Au travers d'une convention signée spécifiquement pour cette révision, le 7 juin 2021, la Région s'est engagée à mobiliser une enveloppe maximale de 200 000 € pour permettre au Syndicat mixte du Parc de faire appel à des prestataires extérieurs.

Ainsi, des subventions régionales d'un montant total de 175 680 € ont d'ores et déjà été attribuées au Syndicat mixte du Parc pour la réalisation de l'évaluation de l'évolution de la biodiversité, pour le volet Communication de la révision de la Charte et pour l'Évaluation finale de la charte, l'animation de temps de concertation et la définition d'une première architecture de la Charte.

La procédure de renouvellement de classement et de révision de charte des Parcs naturels régionaux, impose une évaluation environnementale qu'il est proposée de sous-traiter à un cabinet extérieur.

Afin de recruter ce prestataire, le Syndicat mixte du Parc a lancé un marché à procédure adaptée. La date de limite de réception des offres était le 23 janvier 2023.

Six offres ont été reçues et analysées par l'équipe technique au regard de leur coût et de leur qualité technique. Le choix s'est fait le 25 janvier 2023 dans le cadre de la réunion de la Commission Révision de la Charte. Il s'est porté sur l'offre ayant la plus forte note technique et un prix supérieur de 50 € à l'offre la moins disante.

Cette offre est celle d'Acer Campestre, basé à Lyon pour un montant total de 19 980 € TTC.

Acer Campestre vient de réaliser les évaluations environnementales de la charte du Parc du Vercors et de celle du Massif des Bauges à la satisfaction de leur commanditaire.

Aussi, il est proposé de solliciter, dans le cadre de la convention de mise en œuvre de la procédure de révision de la charte du Parc naturel régional du Pilat signée le 7 juin 2021 entre le Syndicat mixte du Parc et la Région, un soutien de la Région à hauteur de 20 000 €.

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce projet et son plan de financement et autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 22 février 2023

Le Président,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 22 février 2023 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 16 février 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 2 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par d'autres maîtres d'ouvrage que le Parc – Commune de La Chapelle-Villars – projet d'optimisation de l'éclairage public

Étaient présents

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Députée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Mme BRUNON Martine	Députée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Député de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Député de la Ville d'Annonay
M. CORVAISIER Robert	Député de la Communauté de Communes des Monts du Pilat
Mme DEHAN Nathalie	Députée du Grand Lyon-Givors
M. GONON Christophe	Député de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Député de la Ville de La Ricamarie
Mme MAZOYER Martine	Députée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Députée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Député de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Député de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Député de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Députée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Député de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Député de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

M. CINIÉRI Dino	À M. ZILLIOX Charles
M. SOY Laurent	À M. THOMAS Luc

Étaient absents :

Mme CALACIURA Stéphanie	Députée du Département de la Loire
Mme FAVRE-BAC Lisa	Députée de la Commune de Pélussin
Mme FAYOLLE Sylvie	Députée de Saint-Étienne Métropole
M. MANDON Emmanuel	Député de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. MARION Philippe	Député du Département du Rhône
M. MASSARDIER Alexandre	Député de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Députée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DURR	Président du Conseil scientifique
M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par d'autres maîtres d'ouvrage que le Parc – Commune de La Chapelle-Villars – projet d'optimisation de l'éclairage public

La Commune de La Chapelle-Villars possède un éclairage maîtrisé sur sa commune mais souhaite maintenant passer à l'extinction en milieu de nuit plus favorable aux économies d'énergie et à la biodiversité. Cette action permettra de renforcer la trame noire à l'échelle du Parc. L'extinction pratiquée par cette nouvelle commune permettra de faire passer à 80 % le nombre de communes qui éteignent et donc contribuent à une trame noire importante sur le Pilat et sur la bordure orientale du Massif central.

Pour cela une adaptation des armoires de commandes et une information de la population sont nécessaires.

La rénovation des points lumineux en luminaires leds aux couleurs ambrées en accord avec les enjeux biodiversité à l'échelle du Parc (permettant encore de baisser les consommations mais exigeants des investissements plus importants) sera envisagée ultérieurement en fonction des finances de la commune .

L'action prévoit l'équipement en horloge astronomique de 4 armoires de commande de l'éclairage de la commune, des interventions de réglages sur 4 autres armoires et la mise en place de 3 panneaux d'information.

Il est proposé de soumettre à la Région, dans le cadre du futur Contrat de Parc, la demande de subvention de la Commune de La Chapelle-Villars pour la régulation de l'éclairage public. Cette action se réalise en lien avec le Syndicat Intercommunal d'Énergie de la Loire.

La dépense à la charge de la Commune est de 1 885 € HT. La subvention régionale est sollicitée au taux de 50 % soit un montant de 942 €.

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce projet et son plan de financement et valide l'accompagnement par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre de sa politique en faveur des Parcs.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 22 février 2023

Le Président,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 22 février 2023 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 16 février 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 3 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par d'autres maîtres d'ouvrage que le Parc – Saint-Étienne Métropole : Appui au développement de l'exploitation énergétique de la ressource solaire sur Saint-Étienne Métropole et le Pilat

Étaient présents

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de Communes des Monts du Pilat
Mme DEHAN Nathalie	Déléguée du Grand Lyon-Givors
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de La Ricamarie
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

M. CINIÉRI Dino	À M. ZILLIOX Charles
M. SOY Laurent	À M. THOMAS Luc

Étaient absents :

Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
Mme FAVRE-BAC Lisa	Déléguée de la Commune de Pélussin
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. MANDON Emmanuel	Délégué de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DURR	Président du Conseil scientifique
M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par d'autres maîtres d'ouvrage que le Parc – Saint-Étienne Métropole : Appui au développement de l'exploitation énergétique de la ressource solaire sur Saint-Étienne Métropole et le Pilat

Dans le cadre des Territoires à Énergie Positive (TEPOS) Saint-Étienne Métropole/Pilat et Vienne Condrieu Agglomération, des objectifs ambitieux ont été définis pour amplifier le développement de projets d'énergies renouvelables. Ils visent à couvrir à hauteur de 70% les besoins énergétiques des territoires par des énergies renouvelables en 2050.

Malgré le fort potentiel de développement de la ressource solaire, celle-ci ne représente actuellement que 0,3% de la production d'énergie sur le Pilat (12 % pour l'ensemble des ENR) avec un potentiel du solaire photovoltaïque estimé à 28%. Il convient donc de s'interroger sur les moyens à mettre en œuvre pour faciliter le développement de cette énergie sur le territoire.

Selon sa capacité d'investissement, un maître d'ouvrage peut choisir de développer un projet en autofinancement (en pleine propriété), ou de déléguer l'investissement à un opérateur et ainsi procéder au tiers investissement. Dans les deux cas, il est possible d'auto-consommer (totalement ou partiellement) l'énergie produite ou de procéder à une revente totale (ou partielle) par injection sur le réseau.

Afin de permettre aux acteurs du territoire, et notamment aux collectivités, d'être guidés dans la mise en place de ces projets, le Parc pourrait mettre en place un accompagnement à leur destination.

Afin de s'outiller pour se faire, il est proposé de s'associer à une démarche qu'initie actuellement Saint-Étienne Métropole.

Les éléments contextuels de ces dernières années incitent Saint-Étienne Métropole à repenser sa démarche de solarisation et plutôt à mettre en place des outils techniques et juridiques à destination de ses communes. Concrètement cela s'organiserait autour d'une assistance à maîtrise d'ouvrage ayant pour objectifs :

- La création d'un guide à destination des communes, synthétisant les données déjà existantes, et visant à rappeler les différentes possibilités pour recourir à l'énergie solaire : investissement en propre, tiers investissement, injection réseau, autoconsommation, autoconsommation collective... Ce guide recensera également les acteurs locaux que les communes pourront solliciter pour mener à bien leur projet (AMO, constructeurs, sociétés de tiers-investissement, etc.).
- La création de cahiers des charges type accompagnant le guide, ainsi que d'une fiche procédure, pour permettre à chaque commune de s'emparer facilement du sujet avec des éléments validés juridiquement.
- La mise en place d'une journée de formation à la prise en main de ces éléments (guide, cahier des charge et fiche procédure) pour les techniciens ou élus des communes.
- Un accès à l'AMO retenu pour les questions ou projets les plus complexes.

Si le Parc du Pilat a également pour volonté d'accompagner des projets citoyens et privés, volonté à ce stade non prise en compte dans la démarche de Saint-Étienne Métropole, il est important que le Parc puisse bénéficier de cette boîte à outils de Saint-Étienne Métropole pour accélérer le déploiement du solaire photovoltaïque sur les bâtiments publics des communes du Parc.

Aussi, afin d'accompagner Saint-Étienne Métropole dans cette démarche de création d'outils qui bénéficiera à tout le territoire du Parc et dont le coût prévisionnel s'élève à 30 000 € HT , il est proposé de solliciter, pour le compte de Saint-Étienne Métropole et dans le cadre du futur contrat de Parc avec la Région, une subvention d'investissement de 15 000 €.

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité :

émet un avis favorable sur ce projet et son plan de financement et valide l'accompagnement par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre de sa politique en faveur des Parcs.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20230222_3D_SEM_Solaire-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2023

Publication : 03/03/2023



Pour extrait certifié conforme
le 22 février 2023

Le Président,

Charles ZILLIOX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20230222-3D_SEM_Solaire-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2023

Publication : 03/03/2023

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 22 février 2023 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 16 février 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 4 : Convention entre l'État et le Parc naturel régional du Pilat pour le soutien à l'ingénierie territoriale sur la période 2023-2025

Étaient présents

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguee de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Mme BRUNON Martine	Déléguee de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de Communes des Monts du Pilat
Mme DEHAN Nathalie	Déléguee du Grand Lyon-Givors
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de La Ricamarie
Mme MAZOYER Martine	Déléguee de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguee du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguee de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

M. CINIÉRI Dino	À M. ZILLIOX Charles
M. SOY Laurent	À M. THOMAS Luc

Étaient absents :

Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguee du Département de la Loire
Mme FAVRE-BAC Lisa	Déléguee de la Commune de Pélussin
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguee de Saint-Étienne Métropole
M. MANDON Emmanuel	Délégué de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déléguee du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DURR	Président du Conseil scientifique
M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Convention entre l'État et le Parc naturel régional du Pilat pour le soutien à l'ingénierie territoriale sur la période 2023-2025

Depuis 2017, l'État en Région souhaite que son soutien annuel au budget statutaire du Parc, donc à l'ingénierie territoriale du Parc, se réalise dans le cadre d'une convention triennale. Une première convention, validée par le Bureau du Parc avait été validé en 2017, puis une seconde pour la période 2020-2022

Cette convention arrivant à caducité, il est proposé de conventionner pour trois nouvelles années, de 2023 à fin 2025.

Dans la nouvelle convention proposée, l'État s'engage à accorder au Syndicat mixte du Parc une enveloppe financière de 130 000 € au titre de l'année 2023. Jusque-là, le montant accordé, non revu depuis de très nombreuses années était de 100 000 €.

Un avenant financier pour chaque année suivante interviendra afin de préciser le montant de l'enveloppe allouée par l'État au Syndicat mixte du Parc.

Cette convention vise à organiser le partenariat entre l'État et le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat, pour contribuer conjointement à la gestion durable des espaces et des patrimoines naturels et paysagers à travers la mise en œuvre de la charte du Parc.

Ce partenariat est décliné selon 7 thématiques :

1. Ingénierie territoriale et actions spécifiques
2. Mise en œuvre des politiques de la nature et de gestion des sites Natura 2000
3. Gestion de l'eau et des milieux aquatiques, en lien avec les contrats territoriaux
4. Prise en compte du paysage, accompagnement vers un aménagement et un urbanisme durable
5. Développement économique et socio-culturel
6. Éducation à l'environnement et au développement durable
7. Évaluation.

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur la convention triennale entre l'État et Parc du Pilat et autorise Monsieur le Président à la signer.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 22 février 2023

Le Président,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 22 février 2023 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 16 février 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 5 : Participation à un numéro spécial « Parcs » du magazine Terre sauvage

Étaient présents

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguee de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Mme BRUNON Martine	Déléguee de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de Communes des Monts du Pilat
Mme DEHAN Nathalie	Déléguee du Grand Lyon-Givors
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de La Ricamarie
Mme MAZOYER Martine	Déléguee de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguee du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguee de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

M. CINIÉRI Dino	À M. ZILLIOX Charles
M. SOY Laurent	À M. THOMAS Luc

Étaient absents :

Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguee du Département de la Loire
Mme FAVRE-BAC Lisa	Déléguee de la Commune de Pélussin
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguee de Saint-Étienne Métropole
M. MANDON Emmanuel	Délégué de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déléguee du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DURR	Président du Conseil scientifique
M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Participation à un numéro spécial « Parcs » du magazine Terre sauvage

Dans le cadre du réseau des Parcs d'Auvergne Rhône-Alpes (APARA), et plus particulièrement du partenariat entre les Parcs et l'Agence Régionale du Tourisme Auvergne-Rhône Alpes, le Parc naturel régional du Pilat se voit proposer de participer à l'édition d'un numéro spécial sur les parcs naturels régionaux et les parcs nationaux de la Région du magazine Terre Sauvage.

Ce numéro porterait sur l'évolution de ces espaces (gestion des flux, changement climatique, conciliation d'usages...) et sur les itinérances et serait édité en 2024 pour un lectorat estimé à 1 million de lecteurs.

La mise en place de ce numéro nécessiterait une participation de tous les Parcs à hauteur de 2 000 €.

Dans le cas du Pilat, IPAMAC pourrait prendre en charge 1 000 € si nous décidions de centrer le zoom Pilat sur le GR 7. Le reste à charge pour le Parc du Pilat serait donc de 1 000 €.

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité émet un avis favorable sur ce projet et sur la participation du Parc à hauteur de 1 000 €.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 22 février 2023

Le Président,

Charles ZILLIOX